



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2017-09007

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-08-005 - DDFIP - Délégations de pouvoir aux agents de la Trésorerie de l'Ile-Bouchard (2 pages)	Page 3
37-2017-09-08-006 - DDFIP - Délégations de signature aux agents de la Trésorerie de L'Ile-Bouchard (4 pages)	Page 6
37-2017-09-08-004 - DDFIP : décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 11

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-08-005

DDFIP - Délégations de pouvoir aux agents de la
Trésorerie de l'Ile-Bouchard

PANZOULT, le 8 septembre 2017

DELEGATION

Monsieur Bertrand VIANO, Comptable Public de la Trésorerie de l'Ile Bouchard déclare :

ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR À COMPTER DU 08 SEPTEMBRE 2017

- constituer pour mandataire spécial et général Madame Manuella GUERRIAU-BOURLON
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Trésorerie de l'Ile Bouchard
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion m'est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de l'Ile Bouchard et aux affaires qui s'y rattachent.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE POUVOIR À COMPTER DU 08 SEPTEMBRE 2017

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur Hervé DELENCLOS
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Trésorerie de l'Ile Bouchard
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion m'est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de l'Ile Bouchard et aux affaires qui s'y rattachent.

ARTICLE 3 : DELEGATION DE POUVOIR À COMPTER DU 08 SEPTEMBRE 2017

- constituer pour mandataire spécial Madame Laurence THOMASSEAU
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Trésorerie de l'Ile Bouchard, en mon absence et en l'absence de Mme GUERRIAU-BOURLON et M DELENCLOS Hervé.
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion m'est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

ARTICLE 4 : DELEGATION DE POUVOIR À COMPTER DU 08 SEPTEMBRE 2017

- constituer pour mandataire spécial Madame Pascale NEVEU
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Trésorerie de l'Ile Bouchard, en mon absence et en l'absence de Mme GUERRIAU-BOURLON et M DELENCLOS Hervé.
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,

- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion m'est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

ARTICLE 5 : DELEGATION DE POUVOIR à compter du 08 SEPTEMBRE 2017

- constituer pour mandataire spécial Madame Murielle RAVENEAU
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Trésorerie de l'Ile Bouchard, en mon absence et en l'absence de Mme GUERRIAU-BOURLON et M DELENCLOS Hervé.
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion m'est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

Entendant ainsi transmettre à mes mandataires, tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui leur sont confiés.

Je prends l'engagement de ratifier tout ce que mes mandataires auront pu faire en vertu de la présente délégation.

Le Comptable Public,
Bertrand VIANO

Le mandataire,
Manuella GUERRIAU-BOURLON

Le mandataire,
Hervé DELENCLOS

Le mandataire,
Pascale NEVEU

Le mandataire,
Murielle RAVENEAU

Le mandataire,
Laurence THOMASSEAU

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-08-006

DDFIP - Délégations de signature aux agents de la
Trésorerie de L'Ile-Bouchard

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE L'ILE BOUCHARD

Panzoult, le 8 septembre 2017

OBJET : Délégations de signature.

Le comptable public, responsable de la trésorerie de l'Ile Bouchard

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Fixe, comme suit, la liste de ses mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

<i>Signature et paraphe</i>	<i>Délégation générale</i>
Mme Manuella GUERRIAU-BOURLON	<p>◆ Mme Manuella GUERRIAU-BOURLON Contrôleuse Principale des finances publiques,</p> <p>reçoit procuration générale pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et délégation de signature pour signer seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.</p>
M. Hervé DELENCLOS	<p>◆ M. Hervé DELENCLOS Contrôleur des finances publiques,</p> <p>reçoit procuration générale pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et délégation de signature pour signer seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.</p>
Mmes THOMASSEAU Laurence, NEVEU Pascale, RAVENEAU Murielle	<p>Mmes THOMASSEAU Laurence, NEVEU Pascale, RAVENEAU Murielle reçoivent délégation de signature pour signer tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de Mme Manuella GUERRIAU-BOURLON et M. Hervé DELENCLOS</p> <p>reçoivent en outre procuration pour agir en justice et représenter le comptable auprès des mandataires et liquidateurs judiciaires, pour toutes opérations et en particulier les productions de créances.</p>

Signatures et paraphes

Mme Pascale NEVEU

Mme Laurence THOMASSEAU

Délégations spéciales

SECTEUR RECOUVREMENT DE L'IMPÔT :

◆ **Mme Pascale NEVEU**

Contrôleuse des finances publiques,

- reçoit délégation à l'effet de signer les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 1 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable ;
- reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes inférieures à 5 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000€ ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les lettres-chèques d'un montant inférieur à 1 000 € ;
- reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

◆ **Mme THOMASSEAU Laurence**

Contrôleuse des finances publiques,

- reçoit délégation à l'effet de signer les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 1 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable ;
- reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes inférieures à 5 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000€ ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les lettres-chèques d'un montant inférieur à 1 000 € ;
- reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

Mme Pascale NEVEU

SECTEUR CEPL :

◆ **Mme Pascale NEVEU**

Contrôleuse des finances publiques,

- reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes inférieures à 5 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les ordres de paiement pour le montant maximum de 5 000 € ;
- reçoit délégation pour signer les procès-verbaux de vérification des régies ;
- reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

Mme Laurence THOMASSEAU

◆ **Mme Laurence THOMASSEAU**

Contrôleuse des finances publiques,

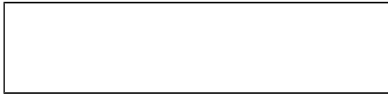
- reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes inférieures à 5 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les ordres de paiement pour le montant maximum de 5 000 € ;
- reçoit délégation pour signer les procès-verbaux de vérification des régies ;
- reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

Mme Murielle RAVENEAU

◆ **Mme Murielle RAVENEAU**

Agente des finances publiques,

- reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes inférieures à 5 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les ordres de paiement pour le montant maximum de 5 000 € ;
- reçoit délégation pour signer les procès-verbaux de vérification des régies ;
- reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;



- reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

Vous trouverez, en regard du nom de chacun de mes mandataires, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture d' Indre-et-Loire.

Le comptable public,
responsable de la Trésorerie de l'Ile Bouchard
Bertrand VIANO

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-09-08-004

DDFIP : décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et Loire,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant affectation au titre de la mobilité statutaire de M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe en qualité de responsable du pôle ressources auprès de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe ;

DECIDE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Nadine JANIN, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe au directeur du pôle pilotage et ressources, qui accomplit des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le pôle pilotage et ressources.

Article 2 - Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, chacun en ce qui le concerne, pour les affaires traitées par le service dont il est responsable.

- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division budget, immobilier et logistique ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des finances publiques, responsable du service du budget ;
- Mme Sylvie BOURON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Ressources humaines ;
- Mme Marianne GUIGNON, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable de la division Ressources humaines ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable de la division Ressources humaines.

Article 3 - Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent dans le progiciel chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

1- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire et Agora, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local" ;
- n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économique et financière" ;
- n° 309 "Entretien des bâtiments de l'État" ;
- n° 723 "Opérations immobilières nationales et des administrations centrales" ;
- n° 724 "Opérations immobilières déconcentrées" ;
- n° 741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
- n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
- n° 907 "Opérations commerciales des domaines".

- Mme Nadine JANIN, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Nathalie MERCIER, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Maryvonne De NICOLINI, contrôleur principale des finances publiques ;
- M. Christian LATHIERE-LAVERGNE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Mme Béatrice FERRAND-BOTTREAU, contrôleur des finances publiques.

2- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire et Agora, en matière de gestion d'indus sur les rémunérations sur le programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" :

- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleur principale des finances publiques ;
- M. William SAULENC, contrôleur des finances publiques.

Article 4 - Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 5 - La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 8 septembre 2017
Pascal RUFFIÉ
Administrateur civil hors classe